

Objet : Fermeture du stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère et du Stade de Grésy-sur-Isère pour intempéries du 8 décembre 2018 au 20 février 2019

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5216 et suivant,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération pour la gestion des stades de la Haute Combe de Savoie (stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy sur Isère),

Compte-tenu des conditions climatiques,

Considérant que toute rencontre risque d'affecter gravement les aires de jeu et qu'il convient de préserver les terrains,

Arrête

Article 1 : Le Stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère et le Stade de Grésy-sur-Isère sur Isère seront indisponibles pour la pratique du football du 8 décembre 2018 au 20 février 2019.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché au stade, transmis au contrôle de légalité et une copie du présent arrêté sera transmise au Président du District de Football.

Fait à Albertville, le 8 décembre 2018

Le Président
Franck LOMBARD

